



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PENTATHLON MODERNE **MODALITÉS DE SÉLECTION SAISON 2022-2023**

PRINCIPES GÉNÉRAUX:

- L'objectif des règles de sélection est de :
 - Favoriser la performance de tous les athlètes
 - Permettre à chacun de prétendre à une sélection dans la mesure où il remplira les conditions écrites par la Direction Technique Nationale
 - Intégrer les meilleurs athlètes dans le système de qualification olympique. L'objectif étant d'avoir fin 2024, les 2 meilleurs représentants féminins et masculins aux JO de Paris et de leur donner toutes les chances de performer au plus haut niveau.
 - Objectif : Médaille(s) Olympique.

Le règlement de qualification olympique sera proposé par la fédération française de pentathlon moderne au CNOF avant le début des épreuves de qualification Olympique de la saison 2023.

RÈGLES COMMUNES À L'ENSEMBLE DES SÉLECTIONS :

Les sélections pour les compétitions internationales sont un droit que le sportif gagne par ses performances et son comportement à l'entraînement et en compétition. La participation définitive d'un sportif sera validée par le Directeur Technique National, en fonction des points suivants :

- L'athlète devra avoir signé la convention SHN-FFPM
- Respect de l'ensemble des points de la convention SHN-FFPM
- Respect des modalités de sélections définies par la Direction Technique Nationale.
- État de forme de l'athlète évalué par l'entraîneur référent. Dans le cas d'une méforme constatée par l'entraîneur référent, le Directeur Technique National se réservera le droit de ne pas sélectionner le sportif pour la compétition
- Avis médical attestant du bon état de santé du sportif. Dans le cas d'une blessure constatée par le médecin fédéral, le Directeur Technique National se réservera le droit de ne pas valider la sélection. Tout athlète blessé devra consulter le médecin fédéral
- Du respect par le sportif du Suivi Médical Réglementaire
- En cas de blessure, le Directeur Technique National se réservera le droit de sélectionner un athlète supplémentaire.

Tout athlète qui aura fait l'objet d'une sanction, d'une mesure disciplinaire ou qui pourra nuire à l'image de la Fédération par son comportement ne sera pas sélectionné en Équipe de France.

Les modalités de sélection seront définitivement approuvées après connaissance du montant du contrat de performance de l'ANS qui définira la subvention accordée sur le haut niveau par l'ANS et le ministère des Sports. Par ailleurs les modalités de sélection seront susceptibles d'être réajustées en fonction des évolutions du calendrier national et/ou international.



SENIORS

- 1) **Coupes du Monde**
- 2) **Finale de la coupe du Monde**
- 3) **Championnats d'Europe Seniors**
- 4) **Championnats du Monde Seniors**
- 5) **Compétitions internationales Seniors (Cat B)**

U 24

- 6) **Championnats d'Europe U24**

U 22

- 7) **Championnats d'Europe Juniors**
- 8) **Championnats du Monde Juniors**
- 9) **Compétitions internationales Juniors**

U 19

- 10) **Championnats d'Europe U19**
- 11) **Championnats du Monde U19**

U 17

- 12) **Championnats d'Europe U17 (Triathlon)**
- 13) **Championnat du monde U17 (Tetrathlon)**

MASTER (30+,40+,50+,60+,70+)

- 14) **Championnats d'Europe et du Monde Master**

AUTRES COMPETITIONS INTERNATIONALES

- 15) **Sélections pour les autres compétitions internationales**

Note :

Les modalités de sélection 2023 prennent en compte les **résultats de la saison 2022**. Ces résultats ont permis d'identifier les athlètes du Groupe France 2024 (GF 2024 A et B) et les athlètes identifiés Groupe Relève FFPM (GR FFPM)

- Les sportifs du GF 2024 A et B auront une priorité d'accès aux différents stages de préparation et aux compétitions de la saison 2023 incluant les épreuves de la saison 2023 qualificatives pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.
- Les sportifs ne démontrant pas un niveau de performance suffisant pourront être rétrogradés dans le GR FFPM
- Les sportifs du GR FFPM devront démontrer leur progression pour être sélectionnés et/ou accéder au GF 2024.

À l'issue de la saison 2023, le GF 2024 pourra être resserrée. Il prendra le nom de **Collectif Olympique Paris** et sera établi en fonction des résultats obtenus par les athlètes.

- Le **Collectif Olympique Paris** aura une priorité d'accès aux différents stages de préparation et aux compétitions de la saison 2024 comptant dans le processus de qualification Olympique. (Toutes les compétitions de la ranking UIPM identifiées ; épreuves de Coupe du Monde 2024 ; Finale de la Coupe du Monde 2024 ; Championnats du Monde 2024)

1) Coupes du Monde

Règlement UIPM :

- Au maximum 8 athlètes (4F + 4H) pourront être engagés par compétition.
- Un total de 16 places par genre est disponible en Coupes du Monde pour la France.

Sélection tenant compte des résultats obtenus en 2022

- Les Athlètes intègrent le GF 2024 A ou B en fonction des résultats de la saison 2022 dans les compétitions de Cat A Senior de l'UIPM.
 - Ce sont les athlètes identifiés par la FFPM et l'ANS ayant un niveau de podium mondial individuel dans la catégorie senior.
 - Un nombre de coupe du monde sera attribuée au départ de la saison.
- Les athlètes du GR FFPM sont les athlètes identifiés dont l'écart au niveau de podium mondial individuel senior est encore trop important, mais qui ont démontrés une réelle capacité.
 - Les Athlètes intègrent le GR FFPM, au regard de leurs performances, ils pourront participer aux épreuves de coupe du monde en fonction des places disponibles, de leurs résultats et de leur progression.

Règles générales

Pour toutes les participations aux épreuves de coupe du monde, le DTN prendra la décision finale au vu du respect des règles communes à l'ensemble des sélections (cf.P1), des résultats et après avis des entraîneurs nationaux et du corps médical.

Le DTN après avis des entraîneurs nationaux sélectionnera les sportifs (ves).

❖ FEMMES

GF 2024 A Femmes (Podium réalisé en CAT A S) : 3 épreuves de coupe du Monde
Elodie CLOUVEL (1)

GF 2024 B Femmes (Top 8 réalisé en CAT A*) : 2 ou 3 épreuves de coupe du Monde
Marie OTEIZA (5)
Rebecca CASTAUDI (*2x Championne du Monde Junior)

GR FFPM Femmes :

- Les sportives identifiées à ce jour au regard des performances réalisées en Senior et en Junior pendant la saison 2022 (Sélection en Coupe du Monde 2022 et Médailleurs Junior 2022) :
Louison CAZALY, Jessye GOMESSE, Celie LESNARD, Clémence REBOISSON
- D'autres sportives pourront être intégrées au collectif GR FFPM après le Championnat de France senior 2022 et le Trophée Christophe Ruer 2023

Le DTN après avis des entraîneurs nationaux pourra compléter une sélection en coupe du monde.

❖ HOMMES

GF 2024 A Hommes (Podium réalisé en CAT A) : 3 épreuves de coupe du monde
Christopher PATTE (1)

GF 2024 B Hommes (Top 8 réalisé en CAT A) : 2 ou 3 épreuves de coupe du monde
Valentin BELAUD (5), Valentin PRADES (6), Pierre DEJARDIN (8), Brice LOUBET (8).

- Un classement Coupe du monde 2023 sera établi qui permettra aux 3 meilleurs athlètes d'accéder à une troisième coupe du monde.

GR FFPM Hommes

- Les sportifs identifiés à ce jour au regard des performances réalisées en Senior et en Junior pendant la saison 2022 (Sélection en Coupe du Monde 2022 et Médailleurs Junior 2022):
Léo BORIES, Pierre DUPUY, Ugo FLEUROT, Alexandre HENRARD, Emilien MAIRE, Jean Baptiste MOURCIA, Melvin PERRIER, Mathis ROCHAT, Paolo SINGH
- D'autres sportifs pourront être intégrés le GR FFPM après le Championnat de France senior 2022 et le Trophée Christophe Ruer 2023

Le DTN après avis des entraîneurs nationaux pourra compléter une sélection en coupe du monde.

2) Finale de la Coupe du Monde

Epreuve de qualification Olympique

3 Filles et 3 Hommes maximum par Nation.

L'UIPM qualifie les athlètes en fonction de la World Cup Ranking.

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral, confirmera à l'UIPM les athlètes qualifiés, sauf cas signifié dans les règles communes à l'ensemble des sélections.

3) Championnats d'Europe Seniors / European Games

Epreuve de qualification Olympique

La sélection en individuel sera composée au maximum de 8 athlètes (4F + 4H).

- Pour être sélectionnable les athlètes doivent avoir été classés (ées) au moins une fois dans le top 18 d'une coupe du monde à laquelle ils (elles) ont participé.
 - Si plusieurs athlètes réalisent un ou plusieurs tops 18, alors un classement sélectif sera établi en prenant en compte pour chaque athlète la meilleure place obtenue sur la ou les coupes du monde auxquelles ils (elles) ont participées.
 - En cas d'égalité, le deuxième meilleur résultat (place) sera pris en compte, et ainsi de suite.
- Parmi les athlètes sélectionnables, 3 athlètes seront sélectionnés (ées) dans l'ordre du classement sélectif.
- Hors critères précédents, 1 athlète au choix du DTN sera sélectionné (ée) après avis consultatif des entraîneurs nationaux.
- 2 athlètes réserves maximum seront identifiés (ées) dans l'ordre du classement sélectif.

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la fédération à l'issue de la coupe du monde n°4. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.

4) Championnats du Monde Seniors

Epreuve de qualification Olympique

La sélection en individuel sera composée au maximum de 8 athlètes (4F + 4H).

- Sont sélectionnés (ées) les athlètes ayant réalisé un top 18 aux Championnats d'Europe.
- Si hors top 18 aux championnats d'Europe les athlètes seront sélectionnés (ées) au choix du DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux.
- 2 athlètes réserves maximum seront identifiés(ées) dans l'ordre du classement sélectif.

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la fédération à l'issue des Championnats d'Europe Seniors 2023. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.

✓ **Championnats du Monde et Championnat d'Europe Senior en relais et/ou relais mixte**

La participation aux épreuves de relais sera étudiée en fonction de plusieurs critères :
Opportunité de la participation ou non-participation de la France dans les épreuves de relais (relais avant ou après l'épreuve individuelle), dans tous les cas les athlètes seront retenus après avis des entraîneurs nationaux et décision du DTN.

5) Compétitions Internationales Seniors (Cat B)

(Hors compétitions qualificatives aux championnats d'Europe et/ou du monde seniors)

- La participation aux compétitions internationales de Cat B se fait sur sélection du DTN et après avis des entraîneurs nationaux des catégories concernées.
 - Les prises en charge seront étudiées au cas par cas et tiendront compte du contrat de performance avec l'ANS et le ministère des sports.
 - Possibilité de prise en charge fédérale totale ou partielle
 - Possibilité de prise en charge par les participants.

U24

1) Championnats d'Europe U24

A définir en fonction du règlement proposé (Pentathlon Senior avec équitation ou Pentathlon Junior avec obstacles)

U22 En attente de validation par le CD

2) Championnats d'Europe U22 du 14 au 18 juin ISTAMBUL

3) Championnats du Monde U22 du 12 au 17 Septembre 2021 LTU

- ✓ Une seule sélection pour les deux championnats sera annoncée.
- ✓ La confirmation de sélection pour les Championnats du Monde sera étudiée pour tous les athlètes terminant au-delà de la 18^{ème} place de la finale des Championnats d'Europe.

La sélection pour les **deux championnats** sera composée au maximum de 8 athlètes (4F + 4H) qui seront sélectionnables s'ils répondent aux critères suivants :

- Avoir terminé au moins 1 parcours d'obstacle
- Avoir réalisé un total de points minimum Tetrathlon de **1190** points pour les garçons et **1075** points pour les filles.
 - Seuls les athlètes ayant réalisé au moins une fois le nombre de points minimum sont sélectionnables.
- Tous les athlètes Juniors apparaissant dans le classement national Junior 2023 à l'issue du CN N°3 (Bordeaux 25 et 26 mars 2023) pourront participer à une épreuve d'obstacle (2 tests) pendant le championnat de France U19 (PACA 21 et 22 avril 2023).
- Cette épreuve d'obstacles servira de préparation aux Championnats de France Pentathlon U22 (OCCITANIE 06 et 07 mai 2023).
- Le meilleur total de points réalisé dans les épreuves d'obstacles (PACA et le Championnat de France U22 en OCCITANIE) sera ajouté au meilleur total tetrathlon du classement national pour définir le classement national Pentathlon U22.

Les modalités de sélection ci-dessous seront appliquées:

- Le Champion de France U22 2023, ayant réalisé les critères ci-dessus dans la saison.
- Les 2 premiers athlètes du classement national Pentathlon U22 ayant réalisé les critères ci-dessus dans la saison.
- Hors critères précédents :
 - Le champion de France U22 2023 peut être sélectionné(e) après avis consultatif des entraîneurs nationaux
 - 1 athlète au choix du DTN peut être sélectionné(e) après avis consultatif des entraîneurs nationaux
- Le classement national Tetrathlon U22 et Pentathlon U22 prendra en compte :
 - Les circuits nationaux 2023, le trophée Christophe Ruer 2023, les championnats de France U22 et toutes les compétitions internationales (Format Pentathlon Senior et U22) de la saison 2022-2023 (si sélection et/ou participation validée par la DTN).

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la fédération avant le 14 mai 2023. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.

✓ **Championnats d'Europe et Championnats du Monde U22 par équipes :**

Le classement par équipe prend en compte les 3 premiers athlètes par nation.

✓ **Championnats d'Europe et Championnats du Monde U22 relais et/ou relais mixte**

Pour les épreuves de relais, les athlètes seront retenus sur avis des entraîneurs nationaux. La décision devra être entérinée par le DTN

Compétitions internationales U22 Les athlètes classés sur les listes de haut niveau pourront être sélectionnés par la fédération pour participer à des épreuves internationales

U 19 En attente de validation par le CD

4) Championnats d'Europe U19 du 01- au 11 juin 2023 LTU

5) Championnats du monde U19 du 26 au 31 juillet 2023 ISTANBUL

- ✓ Une seule sélection pour les deux championnats sera annoncée.
- ✓ La confirmation de sélection pour les Championnats du Monde sera étudiée pour tous les athlètes terminant au-delà de la 18^{ème} place de la finale des Championnats d'Europe.

La sélection pour les **deux championnats** sera composée au maximum de 8 athlètes (4F + 4H) qui seront sélectionnables s'ils répondent aux critères suivants :

- Avoir terminé au moins 1 parcours d'obstacle (voir ci-dessous)
- Avoir réalisé un total de points minimum Tetrathlon de **1155** points pour les garçons et **1050** points pour les filles.
- Avoir réalisé un minimum en triathlon de **930** points pour les garçons et de **820** pour les filles (seuls les résultats triathlon comptant dans la ranking U22-U19, seront pris en compte pour la réalisation des minimas)
 - Seuls les athlètes ayant réalisés au moins une fois le nombre de points minimum dans les 2 critères ci-dessus sont sélectionnables.
- Tous les athlètes U19 pourront participer aux championnats de France U22 (06 et 07 mai 2023 OCCITANIE).
- Le meilleur total de points réalisés dans les épreuves d'obstacles (PACA et OCCITANIE) sera ajouté au meilleur total tetrathlon du classement national pour définir le classement national Pentathlon U19.

Les modalités de sélection ci-dessous seront appliquées:

- Le Champion de France U19 2023, ayant réalisé les critères ci-dessus dans la saison.
- Les 2 premiers athlètes du classement national U19 ayant réalisé les critères ci-dessus dans la saison.
- Le classement national Tetrathlon U19 et Pentathlon U19 prendra en compte :
 - Les circuits nationaux 2023, le trophée Christophe Ruer 2023, Le championnat de France U19, le Championnat de France U22 et toutes les compétitions internationales saison 2022-2023 U19 ou junior (si sélection et/ou participation validée par la DTN).
- Hors critères précédents :
 - Le champion de France U19 2023 peut être sélectionné(e) après avis consultatif des entraîneurs nationaux
 - 1 athlète au choix du DTN peut être sélectionné(e) après avis consultatif des entraîneurs nationaux

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la fédération à l'issue du Championnat de France U22 2023. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.

✓ **Championnats du Monde et championnats d'Europe par équipes :**

Le classement par équipe prend en compte les 3 premiers athlètes par nation.

✓ **Championnats du Monde et championnats d'Europe de relais :**

Pour les épreuves de relais, après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral, la sélection définitive sera annoncée par le DTN.

U17 En attente de validation par le CD

6) Championnats d'Europe U17 du 01- au 11 juin 2023 LTU

7) Championnats du monde U17 du 11 au 16 juillet 2023 ALEXANDRIE

- ✓ Une seule sélection pour les deux championnats sera annoncée.
- ✓ La confirmation de sélection pour les Championnats du Monde sera étudiée pour tous les athlètes terminant au-delà de la 18^{ème} place de la finale des Championnats d'Europe.

La sélection pour les **deux championnats** sera composée au maximum de 8 athlètes (4F + 4H) qui seront sélectionnables s'ils répondent aux critères suivants :

- Avoir terminé au moins 1 parcours d'obstacle
- Avoir réalisé un total de points minimum Tetrathlon de **1100** points pour les garçons et **1015** points pour les filles.
- Avoir réalisé un minimum en triathlon de **860** points pour les garçons et de **775** pour les filles (seuls les résultats triathlon comptant dans la ranking U17 seront pris en compte pour la réalisation des minimas)
 - Seuls les athlètes ayant réalisés au moins une fois le nombre de points minimum dans les 2 critères ci-dessus sont sélectionnables.
- Tous les athlètes U17 pourront participer au championnat de France U19 (21 et 22 avril 2023 PACA)
- Le meilleur total de points réalisés dans les épreuves d'obstacles (PACA et OCCITANIE) sera ajouté au meilleur total tetrathlon du classement national pour définir le classement national Pentathlon U17.

Les modalités de sélection ci-dessous seront appliquées:

- Le Champion de France U17 2023, ayant réalisé les critères ci-dessus dans la saison.
- Les 2 premiers athlètes du classement national U17 ayant réalisé les critères ci-dessus dans la saison.
- Le classement national Tetrathlon U17 et Pentathlon U17 prendra en compte :
 - Les circuits nationaux 2023, le Championnat de France U17 et toutes les compétitions internationales saison 2022-2023 U17 (si sélection et/ou participation validée par la DTN).
- Hors critères précédents :
 - Le champion de France U17 2023 peut être sélectionné(e) après avis consultatif des entraîneurs nationaux
 - 1 athlète au choix du DTN peut être sélectionné(e) après avis consultatif des entraîneurs nationaux

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la fédération à l'issue du Championnat de France U17 2023. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.

✓ **Championnats du Monde et championnats d'Europe par équipes :**

Le classement par équipe prend en compte les 3 premiers athlètes par nation.

✓ **Championnats du Monde et championnats d'Europe de relais :**

Pour les épreuves de relais, après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral, la sélection définitive sera annoncée par le DTN.

U15

En attente.

Master En attente de validation par le CD

- Les modalités de participation et de sélection seront éditées ultérieurement après consultation de la commission Master

15) Sélections pour les autres compétitions Internationales Pentathlon, Tetrathlon, Triathlon, Biathlon, Laser Run En attente de validation par le CD

- D'autres compétitions internationales, pourront être ouvertes aux athlètes qui souhaitent y participer, si elles ne sont pas prises en compte comme compétitions qualificatives, et ce pour chaque catégorie.
- La fédération décide de la publication de l'invitation.
- Les athlètes doivent être licenciés à la FFPM et avoir la licence UIPM à jour.
- Les frais seront à la charge des participants.

*Ces compétitions ne seront pas prises en compte dans les classements nationaux sélectifs pour les épreuves internationales majeures.

Championnat d'Europe et du Monde Laser-Run, Biathlon, Triathlon

- Pour une inscription par la fédération en **catégorie Elite**, participation obligatoire au Championnat de France de Laser-Run ou de Triathlon correspondant de l'année en cours.
- Inscription en **catégorie Open** libre